

Avis public du scrutin référendaire

Municipalité

Fossambault-sur-le-Lac

Scrutin du

2023 05 28

année mois jour

Page 1 de 1

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné que :

1. un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption :

- du règlement;
 de la résolution;
 de l'ordonnance;



Pour consultation : Hôtel de ville
Endroit
Dates : Du lundi au jeudi
Heures : 13 h 00 à 16 h 30

numéro : 12350-2022-38

titre : Règlement 12350-2022-38 modifiant le Règlement de zonage 12060-2021 (établissements de

objet : résidence principale zone 55-RF).

Prohiber la location à court terme des établissements de résidence principale dans la zone 55-RF.

date de l'adoption : 14 mars 2023 ;

montant et emploi projeté des
sommes de l'emprunt (le cas échéant) : N/A

2. la question référendaire est la suivante :

Approuvez-vous le Règlement 12350-2022-38 modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021
(établissements de résidence principale zone 55-RF)?

C'est-à-dire prohiber la location à court terme des établissements de résidence principale.

3. le scrutin concerne :

- l'ensemble de la municipalité;
 un secteur de la municipalité; (croquis facultatif)

Description sommaire du périmètre du secteur concerné (en plus ou au lieu du croquis)

Voir croquis ci-joint, zone 55-RF (et les zones contiguës) annexe 1.

4. un vote par anticipation, le cas échéant, sera tenu de 12 h à 20 h au(x) endroits et à la (aux) date(s) ci-dessous indiqués :

1^{er} jour :

endroit N/A
date _____
section de vote (n^{os}) _____

2^e jour (s'il y a lieu) :

endroit N/A
date _____
section de vote (n^{os}) _____

5. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2023	05	28
année	mois	jour

endroit Centre comm. Desjardins
section de vote (n^{os}) 1

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____

endroit _____
section de vote (n^{os}) _____

6. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit Centre comm. Desjardins
date 28 mai 2023
heure 20 h

Signature

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, le _____
Municipalité

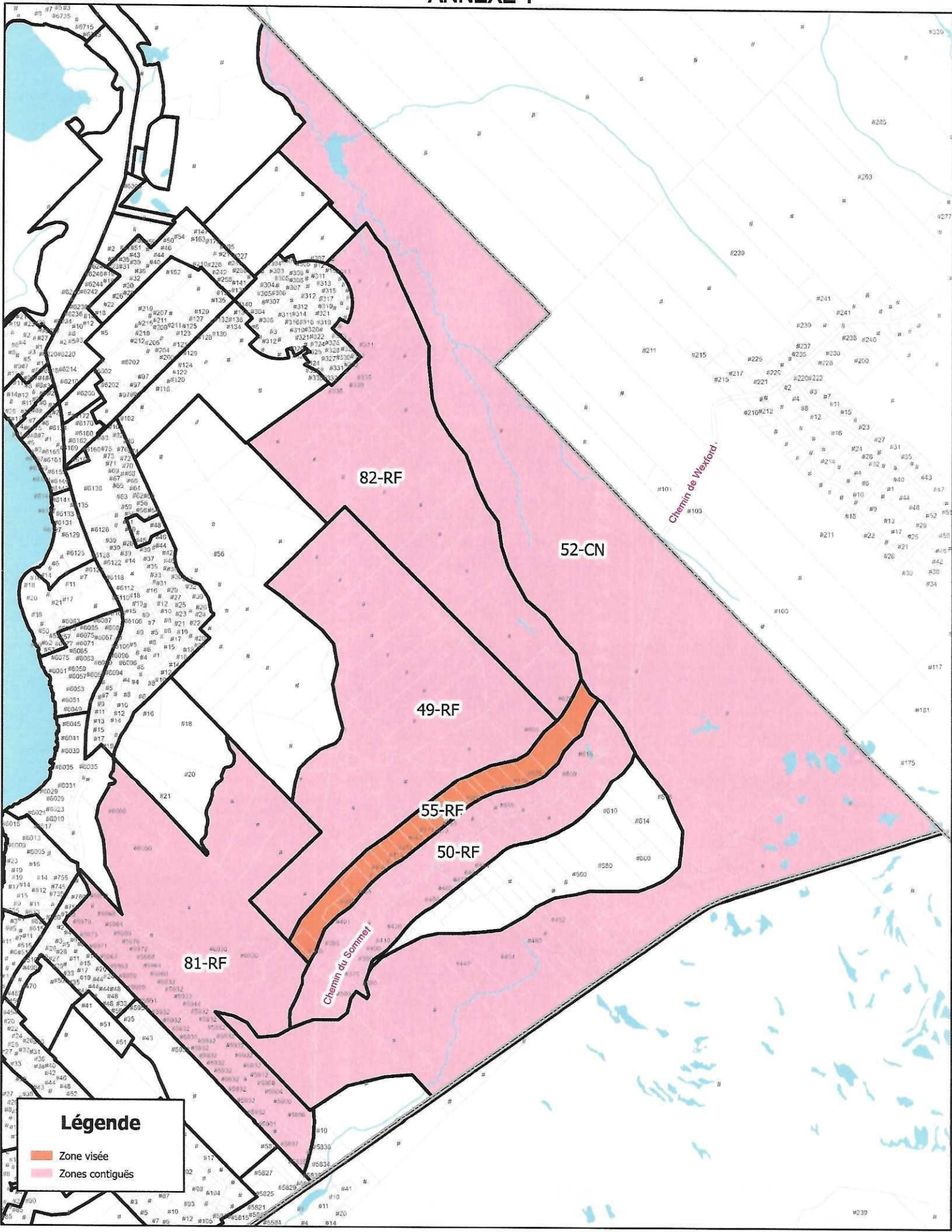
2023	04	27
année	mois	jour


Greffier ou secrétaire-trésorier

Pour plus d'information, composer le

418 875-3133

Ind. rég. Numéro de téléphone



Légende

- Zone visée
- Zones contiguës